Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Site non classé	

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélévements effectués dans l'année.

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

31 - HAUTE-GARONNE

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2023
CARAMAN	BAIGNADE AMENAGEE DE CARAMAN	douce	6E
MONTGEARD	BAIGNADE LAC DE LA THESAUQUE	douce	5B
MONTREJEAU	BAIGNADE AMENAGEE DE MONTREJEAU	douce	5E
MURET	BAIGNADE LAC DES BONNETS MURET	douce	6E
REVEL	LAC DE SAINT FERREOL	douce	5E
SAINT-JORY	PETITE BAIGNADE AMENAGEE DE SAINT JORY	douce	5I
TOURNEFEUILLE	BAIGNADE LAC DE LA RAMEE	douce	5E
VILLEMUR-SUR-TARN	BAIGNADE DE VILLEMUR SUR TARN	douce	5E